

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire	Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil
Date : 07 juillet 2009	Heure de début : 18H00 Heure de fin : 20H10
<p>Participants :</p> <p>Titulaires présents : MM.ROTA, JUIF, DECHAMBENOIT, CHAGNOT Dominique, GATSCHINE, GENESTIER, RICHARD, GRANDJEAN, ARNAUD, CHAGNOT Michel, CLEMENCIER, COLLE, Mme DESCOLLONGES, MM.DIEUDONNE, GAYES, GEHANT, Mme GROSJEAN, MM.HOULLEY, JOUGUELET, Mme LAVALETTE, MM.MONNAIN, MORLOT, MOUGIN, THOMAS, THOMASSIN, WENDE.</p> <p>Titulaires absents représentés par un suppléant : M.DAGUENET représenté par M.PARRAVICINI, M.GUILBERT représenté par M.MARLIER, M.LAFFAGE représenté par Mme TRESCH, M.LAMBOLEY représenté par M.MARSOT, M.PERNOT représenté par M.MOUGENOT, M.VERGNORY représenté par M.SIMONIN.</p> <p>Titulaires absents ayant donné pouvoir : M.HACQUARD ayant donné pouvoir à M.HOULLEY.</p> <p>Titulaires absents : MM.GIMENEZ, LEDOUX , VENNE.</p>	<p>Animateurs : MM. J.ROTA, R.JUIF, G.DECHAMBENOIT, D.CHAGNOT, JL.GATSCHINE, JL.GRANDJEAN</p> <p>Rédacteur du compte rendu : Daniel PECHIN</p>

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

Ordre du jour

1- ADMINISTRATION GENERALE

- 1-01 Compte-rendu de délégation au Président en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Communautaire
- 1-02 Liste des marchés conclus en 2008 - Information au Conseil Communautaire

2- FINANCES

- 2-01 Décision modificative N° 1 du budget principal
- 2-02 Décision modificative N° 1 du budget Ordures Ménagères

3- PERSONNEL

- 3-01 Modification du tableau des effectifs
- 3-02 Revalorisation des chèques déjeuners

4- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE

- 4-01 ZA de Frotey-les-Lure : approbation du bilan de clôture
- 4-02 Approbation du compte rendu annuel au concédant–Zone d'activités de Saint-Germain au 31 décembre 2008
- 4-03 Approbation du compte rendu annuel au concédant–Zone d'activités de la Saline à Lure au 31 décembre 2008
- 4-04 Approbation du compte rendu annuel au concédant–Zone d'activités des Hauts du Tertre Landry à Lure au 31 décembre 2008
- 4-05 ZA de la Saline à Lure – rétrocession
- 4-06 Construction d'une plate-forme pour une entreprise industrielle : Approbation d'un plan de financement
- 4-07 ZA de la Saline à Lure -Tarifs de cession de terrains
- 4-08 ZI du Tertre Landry à Lure -Tarifs de cession de terrains
- 4-09 Approbation du programme d'actions – 1ère tranche ORAC intercommunale

5- PETITE ENFANCE - PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

- 5-01 Marché pour la fourniture et la livraison de repas dans les pôles périscolaires– lot 2–avenant n°1
- 5-02 Demande de subventions auprès du Conseil Général pour la création d'un service de restauration à Vy Les Lure
- 5-03 Convention de délégation de service public périscolaire – avenant n°4
- 5-04 Convention de délégation de service public extrascolaire – avenant n°3
- 5-05 Contrat Enfance Jeunesse – avenant n°1

6- URBANISME-TRAVAUX

- 6-01 Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (A.U.T.B.) - Adhésion, signature d'une convention et désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale
- 6-02 Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de Lure Lieu Dit « Bois de Renan »
- 6-03 Création de trottoirs le long de la RD 486 à Saint-Germain – signature d'une convention avec le Conseil Général de Haute-Saône

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

6- URBANISME-TRAVAUX (suite)

6-04 Renforcement de l'installation d'éclairage public aux abords de l'Eglise à Roye – demande de maîtrise d'ouvrage au SIED 70

6-05 Prescription de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de Lure Lieu-Dit «Bois de Morveaux »

6-06 Prescription de la modification du Plan d'Occupation des Sols de Lure

7- TOURISME

7-01 Création du Club Nautique du Pays de Lure

7-02 Affectation de l'enveloppe supplémentaire APPUI+

8- QUESTIONS DIVERSES

8-01 Dissolution du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Basse Goulotte

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

Relevé des avis ou des décisions

1- ADMINISTRATION GENERALE

1-01 Compte-rendu de délégation au Président en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Communautaire
L'exposé entendu, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE des décisions suivantes :

ARRETE EN DATE DU 28/01/2009

OBJET : MISSION D'INGENIEUR CONSEIL « ADMINISTRATION ELECTRONIQUE » - LUBAR NICOLAS

Une mission d'Ingénieur-Conseil auprès du Directeur Général des Services est confiée à compter du 1^{er} février 2009 à monsieur LUBAR Nicolas – Ingénieur en système d'information, ingénieur en chef à la Communauté d'Agglomération de Belfort (90).

Cette mission consiste en l'accompagnement, la veille, le soutien et le conseil à la mise en oeuvre pragmatique des Technologies de l'Information et de la Communication (notamment dans les domaines : télécommunications, SIG, e-administration, aménagement haut-débit,...) à la Communauté de Communes du Pays de Lure.

Cette mission prend effet à compter du 1^{er} février 2009 pour une durée de 24 mois à raison de 2,55 heures hebdomadaires. Le tarif horaire de rémunération est fixé à 59,60 €. La rémunération supportera les cotisations CSG, RDS et Contribution de Solidarité. Les frais de déplacement seront payés en sus sous forme d'ordres de mission mensuels (64 km A/R, véhicules de 8 cv).

ARRETE EN DATE DU 03/03/2009

OBJET : P.O.S. DE LA COMMUNE DE FROIDETERRE – MISE A JOUR CLASSEMENT SONORES DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune de Froideterre est complété par les annexes relatives aux classements sonores des infrastructures de transport terrestre et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation, résultant de l'arrêté préfectoral n°2376 du 22 août 2007 portant classement sonores des routes départementales.

Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Le présent arrêté est affiché en mairie et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lure, durant un mois.

ARRETE EN DATE DU 03/03/2009

OBJET : P.O.S. DE LA COMMUNE DE FROTEY-LES-LURE – MISE A JOUR CLASSEMENT SONORES DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune de Frotey-les-Lure est complété par les annexes relatives aux classements sonores des infrastructures de transport terrestre et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation, résultant de l'arrêté préfectoral n°2376 du 22 août 2007 portant classement sonores des routes départementales.

Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Le présent arrêté est affiché en mairie et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lure, durant un mois.

ARRETE EN DATE DU 03/03/2009

OBJET : CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE PALANTE – MISE A JOUR CLASSEMENT SONORES DES ROUTES DEPARTEMENTALES

La Carte Communale de la Commune de Palante est complétée par les annexes relatives aux classements sonores des infrastructures de transport terrestre et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation, résultant de l'arrêté préfectoral n°2376 du 22 août 2007 portant classement sonores des routes départementales.

Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Le présent arrêté est affiché en mairie et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lure, durant un mois.

.../...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

ARRETE EN DATE DU 03/03/2009

OBJET : P.O.S. DE LA COMMUNE DE ROYE – MISE A JOUR CLASSEMENT SONORES DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune de Roye est complété par les annexes relatives aux classements sonores des infrastructures de transport terrestre et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation, résultant de l'arrêté préfectoral n°2376 du 22 août 2007 portant classement sonores des routes départementales.

Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Le présent arrêté est affiché en mairie et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lure, durant un mois.

ARRETE EN DATE DU 03/03/2009

OBJET : P.O.S. DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN – MISE A JOUR CLASSEMENT SONORES DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune de Froideterre est complété par les annexes relatives aux classements sonores des infrastructures de transport terrestre et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation, résultant de l'arrêté préfectoral n°2376 du 22 août 2007 portant classement sonores des routes départementales.

Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Le présent arrêté est affiché en mairie et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lure, durant un mois.

ARRETE EN DATE DU 17/04/2009

OBJET : P.O.S. DE LA VILLE DE LURE – REVISION SIMPLIFIEE LIEU DIT « BOIS DE RENAN »-PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision simplifiée du P.O.S. de la commune de Lure pour une durée de 32 jours, du 15 mai 2009 au 15 juin 2009 inclus.

La révision simplifiée a pour objet :

- le déclassement de 3 ha de zone NC et 10 ha de zone ND au profit d'une zone INAY au lieu dit « Bois de Renan ».

Monsieur René COLIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de révision simplifiée, ainsi que le registre d'enquête correspondant, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, est déposé à la Mairie de Lure pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 15 mai 2009 au 15 juin 2009 inclus sauf les dimanches et jours fériés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante M. René COLIN, 5 allée Etienne de la Boétie, LUXEUIL-LES-BAINS (70300).

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Lure les :

- Vendredi 15 mai 2009 de 09H00 à 12H00 – *Salle des Permanences - Dans la cour – RDC*
- Samedi 30 mai 2009 de 09H00 à 12H00 – *Salle des Permanences - Dans la cour - RDC*
- Lundi 15 juin 2009 de 14H00 à 18H00 – *Grand Salon – 1er étage*

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de la Communauté de Communes du Pays de Lure le dossier avec son rapport et sa conclusion motivée.

Une copie du rapport et de la conclusion du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet de Haute-Saône et au Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter le rapport et la conclusion à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Lure. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

.../...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire	Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil												
<p>ARRETE EN DATE DU 27/04/2009</p> <p>OBJET : PLACEMENT DE FONDS – 300 000 € - COMPTE A TERME 3 MOIS</p> <p style="margin-left: 40px;">Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lure décide de placer les fonds provenant d'exédents de trésorerie provenant du cycle d'activité Ordures Ménagères pour un montant de 300 000 € .</p> <p style="margin-left: 40px;">Il décide de souscrire à ce titre un compte à terme auprès de l'état dont les caractéristiques sont les suivantes : - durée : 3 mois à compter du 1er mai 2009 - taux nominal : 0,64 % (taux actuariel : 0,65 %)</p> <p>1-02 Liste des marchés conclus en 2008 - Information au Conseil Communautaire L'exposé entendu, le Conseil Communautaire :</p> <p>- PREND ACTE des décisions ci-après.</p> <p>En application du décret 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics, notamment l'article 133 et de l'arrêté du 26 décembre 2007 relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par la personne publique, la Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) vous présente les marchés conclus en 2008 (cf.annexe)</p>													
<p>2- FINANCES</p> <p>2-01 Décision modificative N° 1 du budget principal</p> <p>L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :</p> <p style="margin-left: 40px;">ADOPTE les virements et ouvertures de crédits sur le budget principal.</p> <p style="margin-left: 40px;">Le budget primitif 2009 adopté le 24 mars 2009 a été arrêté comme suit :</p>													
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;"></th> <th style="width: 30%; text-align: center;">DEPENSES</th> <th style="width: 30%; text-align: center;">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INVESTISSEMENT :</td> <td style="text-align: right;">4 414 598 Euros</td> <td style="text-align: right;">4 414 598 Euros</td> </tr> <tr> <td>FONCTIONNEMENT :</td> <td style="text-align: right;">6 915 780 Euros</td> <td style="text-align: right;">6 915 780 Euros</td> </tr> </tbody> </table>		DEPENSES	RECETTES	INVESTISSEMENT :	4 414 598 Euros	4 414 598 Euros	FONCTIONNEMENT :	6 915 780 Euros	6 915 780 Euros			
	DEPENSES	RECETTES											
INVESTISSEMENT :	4 414 598 Euros	4 414 598 Euros											
FONCTIONNEMENT :	6 915 780 Euros	6 915 780 Euros											
<p style="margin-left: 40px;">Cette décision modificative permet l'ajustement de crédits budgétaires de la section de fonctionnement.</p>													
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><u>DEPENSES (en Euros)</u></td> <td style="width: 45%;">Chapitre 67 (charges exceptionnelles)</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">+ 50 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Article 6574 (subventions Association des Landes)</td> <td style="text-align: right;">- 1 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Article 6574 (subventions Club nautique de Lure)</td> <td style="text-align: right;">+ 1 000 €</td> </tr> <tr> <td><u>RECETTES (en Euros)</u></td> <td>Chapitre 73 (impôts et taxes)</td> <td style="text-align: right;">+ 50 000 €</td> </tr> </table>	<u>DEPENSES (en Euros)</u>	Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	+ 50 000 €		Article 6574 (subventions Association des Landes)	- 1 000 €		Article 6574 (subventions Club nautique de Lure)	+ 1 000 €	<u>RECETTES (en Euros)</u>	Chapitre 73 (impôts et taxes)	+ 50 000 €	.../...
<u>DEPENSES (en Euros)</u>	Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	+ 50 000 €											
	Article 6574 (subventions Association des Landes)	- 1 000 €											
	Article 6574 (subventions Club nautique de Lure)	+ 1 000 €											
<u>RECETTES (en Euros)</u>	Chapitre 73 (impôts et taxes)	+ 50 000 €											

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire	Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil							
L'équilibre budgétaire est donc modifié comme suit:								
	DEPENSES	RECETTES						
INVESTISSEMENT :	4 414 598 Euros	4 414 598 Euros						
FONCTIONNEMENT :	6 965 780 Euros	6 965 780 Euros						
<p>2-02 Décision modificative N° 1 du budget Ordures Ménagères L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :</p> <p>- ADOPTE les virements de crédits du budget Ordures Ménagères.</p> <p>Les annulations de titres émis sur l'exercice 2008 concernant la facturation OM de Lure dépassent les prévisions budgétaires 2009 de 4 000 €. Etant entendu qu'il ne modifie en rien l'équilibre général du budget et qu'il s'agit de provisions en attente du jugement en appel.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Chapitres</th> <th style="width: 40%;">DEPENSES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">011 – Charges à caractère général</td> <td style="text-align: right; color: red;">-6 000,00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">67 – Charges exceptionnelles</td> <td style="text-align: right;">6 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>			Chapitres	DEPENSES	011 – Charges à caractère général	-6 000,00 €	67 – Charges exceptionnelles	6 000,00 €
Chapitres	DEPENSES							
011 – Charges à caractère général	-6 000,00 €							
67 – Charges exceptionnelles	6 000,00 €							
3- PERSONNEL								
<p>3-01 Modification du tableau des effectifs L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● OUVRE <ul style="list-style-type: none"> - deux postes d'adjoint technique principal de 1° classe à temps complet au 1^{er} août 2009, - un poste d'adjoint technique principal de 2° classe à temps complet au 1^{er} août 2009, - un poste d'adjoint d'animation de 2° classe au 1^{er} août 2009, - deux postes d'adjoint technique de 2° classe en contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps complet au 1^{er} septembre 2009. ● TRANSFORME <ul style="list-style-type: none"> - un poste de rédacteur à temps complet en rédacteur principal à temps complet au 1^{er} août 2009, - trois postes d'adjoint d'animation de 2° classe à temps complet en adjoint d'animation de 1° classe à temps complet au 1^{er} janvier 2009. ● FERME <ul style="list-style-type: none"> - un poste de technicien contractuel au 1^{er} août 2009, - deux postes d'adjoint technique de 1° classe 1^{er} août 2009, - un poste d'adjoint administratif de 2° classe au 1^{er} août 2009. ● MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence. <ul style="list-style-type: none"> Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2009. 								
.../...								

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

3-02 Revalorisation des chèques déjeuners

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** de passer la valeur nominale des chèques déjeuners à 6 euros à compter du 1^{er} septembre 2009, étant entendu que la participation de la collectivité reste fixée à 50 %.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2009.

4- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE

4-01 ZA de Frotey-les-Lure : approbation du bilan de clôture

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **approuve le bilan de clôture de l'opération au 31.1.2009** (cf.annexe),
- **autorise la Communauté de Communes du Pays de Lure à percevoir l'excédent,**
- **donne quitus à la SOCAD pour l'exécution de sa mission.**

La commercialisation étant entièrement achevée, il convient de procéder à la clôture de la concession d'aménagement. Le bilan définitif de l'opération présenté par la SOCAD est le suivant :

- Charges d'opération : 809 957.40 €
- Produits d'opération : 971 409.25 €
- Soit un excédent de : 161 451.85 €

Conformément aux dispositions de la concession, ce résultat excédentaire est destiné à être versé à la collectivité concédante.

4-02 Approbation du compte rendu annuel au concédant – Zone d'activités de Saint-Germain au 31 décembre 2008

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **approuve** le compte rendu annuel au concédant établi au 31/12/2008 et ses annexes.

L'article 18 III de cette convention précise que chaque année, le concessionnaire adresse au concédant un compte rendu financier qui comporte notamment les documents suivants, disponibles et consultables au siège de la C.C.P.L. :

- le bilan financier prévisionnel global
- un plan global de trésorerie actualisé
- un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées
- une note de conjoncture

La zone offre 90 190 m² commercialisables.

Au 31 décembre 2008,

- une vente a été signée avec l'entreprise VINTERSTEIN pour une surface de 10 000 m².

Le bilan au 31 décembre 2008 dégage une trésorerie cumulée de 63 522,30 € qui permet le remboursement de l'avance consentie par la CCPL au lancement de l'opération.

Les perspectives en terme de recettes et de dépenses dépendent de la décision qui sera prise quant au devenir de la zone.

.../...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

4-03 Approbation du compte rendu annuel au concédant–Zone d'activités de la Saline à Lure au 31 décembre 2008

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

– **approuve le compte rendu annuel au concédant établi au 31/12/2008 et ses annexes.**

La première tranche de la zone de la Saline offre 159 422 m² commercialisables, la deuxième tranche, 44 647 m².

Au 31 décembre 2008,

- 3 ventes ont été réalisées
- 2 compromis de vente ont été signés

Le résultat prévisionnel, en fin de commercialisation, est estimé à – 1 049 358,27 € H.T., sachant que la C.C.P.L. a déjà comblé ce déficit à hauteur de 458 800 € au 31/12/08.

4-04 Approbation du compte rendu annuel au concédant–Zone d'activités des Hauts du Tertre Landry à Lure au 31 décembre 2008

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- approuve le compte rendu annuel au concédant établi au 31/12/2008 et ses annexes.

La zone offre 64 061 m² commercialisables.

Au 31 décembre 2008,

- 2 ventes ont été réalisées :

- Etat : 16 790 € H.T. en 2006 pour 14a 30ca
- Berbett : 43 400 € H.T. en 2007 pour 1 ha

- 1 compromis de vente signé venu à terme en 2008 sans réalisation de la vente.

Le résultat prévisionnel à la fin de la commercialisation est estimé à + 5 545,16 € H.T.

4-05 ZA de la Saline à Lure – rétrocession

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique relatif à ce sujet.

Par délibération en date du 19 février 2008, la C.C.P.L. acceptait la rétrocession des voiries et espaces verts de la zone d'activités de la Saline.

Il convient également d'inclure à cette rétrocession une zone naturelle,

- parcelle H 689 de 2 ha 16 a 12 ca située à l'arrière de la ZA de la Saline.

4-06 Construction d'une plate-forme pour une entreprise industrielle : Approbation d'un plan de financement

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

approuve le plan de financement,

autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions possibles.

.../...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

Le plan de financement est le suivant :

<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT H.T.</i>	<i>%</i>
Conseil Général	700 000,00	24,65%
Etat	740 000,00	26,06%
Région	700 000,00	24,65%
CC Pays de Lure	700 000,00	24,65%
TOTAL	2 840 000,00	100,00%

En cas de défaillance de l'un des cofinanceurs, la Communauté de Communes du Pays de LURE s'engage à prendre en charge le différentiel sur ses fonds propres.

4-07 ZA de la Saline à Lure -Tarifs de cession de terrains

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

Pour harmoniser les prix, **FIXE** le tarif suivant pour les cessions de terrains sur l'ensemble de la ZA de la Saline

- 15,00 € H.T. le m² à compter du 1er septembre 2009 sachant que les engagements signés avant cette date bénéficient des prix actuels.

4-08 ZI du Tertre Landry à Lure -Tarifs de cession de terrains

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **FIXE les tarifs suivants pour les cessions de terrains de la ZI du Tertre Landry**

- 3,00 € H.T. pour la partie basse, soit environ 7 000 m²
- 9,00 € H.T. le m² pour le reste de la zone

4-09 Approbation du programme d'actions – 1ère tranche ORAC intercommunale

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **approuve le programme d'actions – 1ère tranche ORAC intercommunale,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant**

Par délibération en date du 14 juin 2006, la Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) décidait, conformément à sa compétence, de lancer une première tranche intercommunale d'Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC).

L'étude préalable a été réalisée et a permis d'identifier les besoins des commerçants et artisans de notre territoire. Le programme fixe les actions prioritaires à mener, en investissement et en fonctionnement, et précise le niveau de financement de chaque partenaire (Etat par l'intermédiaire du FISAC, C.C.P.L., Communes, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de métiers).

Pour la 1ère tranche (18 mois environ), les fonds mobilisables s'élèveront à 306 590 € HT dont 79 390 € HT à la charge de la C.C.P.L.

.../...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

5- PETITE ENFANCE - PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

5-01 Marché pour la fourniture et la livraison de repas dans les pôles périscolaires– lot 2–avenant n°1

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier et notamment l'avenant n°1 au marché pour la fourniture et la livraison de repas dans les pôles périscolaires.

Le lot 2 concerne la fourniture et la livraison de repas en liaison froide des pôles périscolaires présents sur le territoire communautaire.

Un pôle périscolaire supplémentaire va ouvrir ses portes (le 4 septembre 2009) sur la commune de Vy Les Lure. La société Scolarest assurera la fourniture et la livraison de repas pour cette nouvelle structure.

Les modalités techniques et financières du marché prévu initialement seront appliquées de manière identique sur ce nouvel accueil.

Aussi, nous vous proposons de conclure un avenant à ce marché permettant la fourniture et la livraison de repas pour le nouveau pôle périscolaire de Vy Les Lure.

5-02 Demande de subventions auprès du Conseil Général pour la création d'un service de restauration à Vy Les Lure

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

■ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général l'octroi de subventions pour l'aménagement d'un local permettant un service de restauration sur la commune de Vy Les Lure.

Le plan de financement pour la création de l'accueil du midi avec repas se présente de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Matériel équipement cuisine restauration (HT)	9 519,52 €	Conseil Général	4 759,76€
		CCPL	4 759,76 €
TOTAL	9 519,52 €	TOTAL	9 519,52 €

5-03 Convention de délégation de service public périscolaire – avenant n°4

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

▪ **AUTORISE** le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier et notamment l'avenant n°4 à la convention conclue le 31 août 2007 permettant ces modifications.

Etant entendu que la commission de délégation de service public a émis un avis favorable pour cet avenant.

Une convention de délégation de services publics est un document contractuel qui lie les différentes parties. En conséquence, chaque modification, de ce document, demandée par l'une ou l'autre des parties doit faire l'objet d'un avenant.

Or, entre la période de signature et ce jour, les correctifs suivants sont à apporter :

- Ouverture d'un accueil périscolaire sur la commune de Vy Les Lure pour les communes des Aynans, du Val de Gouhenans et de Vy Les Lure.
- Ouverture d'un accueil le matin sur le pôle de St Germain, desservant les communes de Froideterre, La Nouvelle Les Lure, et St Germain.

5-04 Convention de délégation de service public extrascolaire – avenant n°3

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTÉ** cette tarification supplémentaire, sous forme de tranche

- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier et notamment l'avenant n°3 à la convention conclue le 31 août 2007 permettant ces modifications.

Etant entendu que la commission de délégation de service public a émis un avis favorable pour cet avenant.

.../...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

Une convention de délégation de services publics est un document contractuel qui lie les différentes parties. En conséquence, chaque modification, de ce document, demandée par l'une ou l'autre des parties doit faire l'objet d'un avenant.

Or, entre la période de signature et ce jour, les correctifs suivants sont à apporter :

- une participation supplémentaire peut être demandée aux parents pour des sorties telles que : cinéma, patinoire, sorties culturelles, parcs d'attractions, ...cette participation est nécessaire pour couvrir les frais liés au transport et au coût des entrées. Aussi, au vu des prix observés pour ces sorties, il vous est proposé d'instaurer les tranches suivantes :

- Tranche A : 2 euros
- Tranche B : 3,50 euros
- Tranche C : 5 euros
- Tranche D : 6 euros
- Tranche E : 7 euros
- Tranche F : 10 euros

5-05 Contrat Enfance Jeunesse – avenant n°1

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

Afin de pouvoir solliciter les subventions pour ces nouvelles actions,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier et notamment l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse.

Par délibération en date du 9 octobre 2007, la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) autorisait la signature du contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales de Haute Saône permettant l'obtention de subventions sur toutes les actions petite enfance, périscolaire et extrascolaire.

Or, la CCPL a décidé d'offrir une gamme plus étendue de ses accueils. En effet :

- Dès le 1er septembre 2009, l'accueil périscolaire de St Germain sera complété avec une ouverture le matin,
- A cette même date, un nouvel accueil ouvrira ses portes sur le territoire communautaire sur la commune de Vy Les Lure. Il desservira les communes de Les Aynans, Vy Les Lure et le Val de Gouhenans. Cet accueil sera complet car il accueillera les enfants le matin, le midi sans repas, le midi avec repas et le soir.
- Dès le 1er octobre 2009, la capacité d'accueil de la crèche Roland Genevois augmentera. Actuellement dimensionné à 25 places, ce multi-accueil offrira alors une capacité de 30 places.

6- URBANISME-TRAVAUX

6-01 Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (A.U.T.B.) - Adhésion, signature d'une convention et désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- ADHERE** à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (A.U.T.B.), association ayant son siège rue de l'As de Carreau, Centre d'Affaires des 4 As à Belfort (90000) ;
- AUTORISE** le Président à signer la convention de programme partagé pour l'année 2009.
Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009 ;
- DESIGNE** M. Jean-Luc GRANDJEAN, représentant la Communauté de Communes du Pays de Lure afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort.

.../...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

6-02 Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de Lure Lieu Dit « Bois de Renan »

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- décide d'approuver la révision simplifiée du P.O.S de Lure ;
- décide de tirer le bilan de la concertation : aucune observation n'a été formulée dans le registre prévu à cet effet.

6-03 Création de trottoirs le long de la RD 486 à Saint-Germain – signature d'une convention avec le Conseil Général de Haute-Saône

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de cofinancement de la construction de trottoirs sur la RD 486 à SAINT-GERMAIN avec le Conseil Général de la Haute-Saône.

Etant entendu que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

6-04 Renforcement de l'installation d'éclairage public aux abords de l'Eglise à Roye – demande de maîtrise d'ouvrage au SIED 70

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme des travaux présentés.

DEMANDE au SIED 70 la réalisation des travaux énoncés ci-dessus et de désigner, s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mandat et son annexe financière.

DECIDE de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public décrits ci-dessus par Monsieur le Président et le désigner comme la personne responsable des marchés de fournitures de ces matériels. Charge à lui de signer les actes d'engagement de ces marchés.

VERSE au SIED 70, sur présentation d'un décompte après achèvement des travaux, une participation financière évaluée provisoirement aux conditions économiques d'avril 2009 à 24 217,93 € (dont environ 3 982,51 € seront récupérables dans le cadre du FCTVA).

6-05 Prescription de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de Lure Lieu-Dit «Bois de Morveaux »

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** un avis favorable à la mise en révision simplifiée du P.O.S. de Lure – Lieu-Dit « Bois de Morveaux » ;
- **DECIDE** que la concertation sera mise en oeuvre selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme :
 - insertion d'un avis au public dans le bulletin municipal, insertion dans la presse et affichage sur les panneaux,
 - mise en place d'un dossier de concertation en mairie de Lure avec un registre destiné à recueillir les avis du public,
- **CHARGE** le cabinet d'urbanisme INITIATIVE A&D, 4 passage Jules Didier à 70000 VESOUL, de réaliser les études nécessaires à la révision simplifiée du P.O.S. ;
- **DONNE** délégation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision simplifiée du P.O.S. ;

Considérant :

- le projet envisagé d'implantation d'une entreprise au lieu dit « Tertre Landry », dans le prolongement d'une zone 1 NAY existante,
 - le classement ND du POS actuellement en vigueur,
 - la nécessité de l'entreprise de se situer dans le pôle « bois » de la Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) centré sur la société ISOROY,
 - le manque de zones d'activités économiques d'une surface suffisante sur le territoire de la C.C.P.L.,
- la Communauté de Communes du Pays de Lure a décidé d'une révision simplifiée du POS de Lure.

.../...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire

Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil

6- URBANISME-TRAVAUX (suite)

6-06 Prescription de la modification du Plan d'Occupation des Sols de Lure

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** un avis favorable à la mise en modification du P.O.S. ;
- **CHARGE** le cabinet d'urbanisme INITIATIVE A&D de réaliser les études nécessaires à la modification du P.O.S. ;
- **DONNE** délégation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la modification du P.O.S. ;

Considérant :

- qu'il y a lieu d'apporter des adaptations réglementaires mineures,
- qu'il y a lieu d'apporter des changements ponctuels de zonage notamment le passage d'une zone UD en zone UC,
- qu'il y a lieu de revoir certains emplacements réservés,
- que la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) peut être utilisée car les projets évoqués précédemment ne portent pas atteinte à l'économie générale du POS,

ne réduisent pas une zone agricole, naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ne comportent pas de graves risques de nuisances, la Communauté de Communes du Pays de Lure a décidé d'une modification du POS de Lure.

7- TOURISME

7-01 Création du Club Nautique du Pays de Lure

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

**approuve le versement de la subvention au titre de l'année 2009
règle éventuellement les coûts correspondants au déficit de l'activité 2009**

La Communauté de Communes du Pays de LURE (CCPL), dans le cadre de ses compétences obligatoires et optionnelles d'intérêt touristique, est favorable à la création d'un club de voile qui permettra d'étoffer l'offre de loisirs dans notre base.

Après un essai de « voile à l'école » avec les établissements scolaires en mai dernier, le Club Nautique du Pays de Lure (CNPL), nouvellement créé, envisage d'organiser cet été des semaines « découverte » de l'activité voile sur le plan d'eau situé route de la Saline, face à la base de loisirs.

A ce titre, un contrat de prêt à usage a été signé conjointement entre Granulats de Franche-Comté (GDFC) et la CCPL. Une convention entre la CNPL et la CCPL sera signée pour favoriser cette activité estivale.

Un budget a été établi par l'association et la Communauté de Communes du Pays de Lure s'engage à verser une subvention au titre de 2009 de 1000 €.

Au vu du bilan financier, la CCPL pourra prendre en charge le déficit occasionné par le manque d'intérêt à cette activité estivale, estimé à 1000 € maximum.

7-02 Affectation de l'enveloppe supplémentaire APPUI+

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'affectation de cette enveloppe à l'action « Développer la base de loisirs de Lure », ce qui porte la subvention de cette action à 72 675 €

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/09

Objet de la réunion : Conseil Communautaire	Lieu : Communauté de Communes du Pays de Lure - Salle du Conseil
<p>8- QUESTIONS DIVERSES</p> <p>8-01 Dissolution du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Basse Goulotte L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 33 voix pour, le Conseil Communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE le suivi du site par la Communauté de Communes du Pays de Lure - ACCEPTE le versement de l'excédent de trésorerie du Sictom, afin de financer ces analyses. <p>Le Sictom de Basse Goulotte a été créé en 1984 pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, dans un four incinérateur situé à Saint-Germain. Le fonctionnement du four a été interrompu en 1998, et la collecte transmise aux différentes communautés. Jusqu'à ce jour, le Sictom n'a donc été maintenu que dans le seul but de conduire la réhabilitation de son site d'exploitation.</p> <p>Les travaux de réhabilitation, conformes aux préconisations de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), étant achevés, il est donc maintenant possible d'engager la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal.</p> <p>En date du 17 juin 2009, le Conseil Syndical s'est prononcé sur sa dissolution, et la reprise du site par la Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) qui consiste à analyser régulièrement les eaux présentes à l'intérieur et en amont du site.</p>	
Destinataires du CR	Prochaines réunions prévues
<ul style="list-style-type: none"> - Mmes et MM les Maires des communes de la C.C.P.L. (22) pour affichage dans les communes : <i>Site INTERNET, Rubrique : Pays de Lure, Sous-Rubrique : Les actions, les délibérations</i> - Les Affiches de la Haute-Saône - Affichage CCPL 	<p>Bureau : Non fixée.</p> <p>Conseil Communautaire : Non fixée.</p>

ANNEXES

au
Compte Rendu
du
Conseil Communautaire
du
07 juillet 2009

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2009

Liste des marchés conclus en 2008 – Information au Conseil Communautaire

En application du décret 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics, notamment l'article 133 et de l'arrêté du 26 décembre 2007 relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par la personne publique, la Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) vous présente les marchés conclus en 2008 :

<i>Type de marché</i>	<i>Tranche</i>	<i>Objet et date</i>	<i>Attributaire et code postal</i>
TRAVAUX	<i>de 4 000 € HT à 19 999 € HT</i>	<i>Peinture de la ludothèque de la Pologne à Lure – 01/ 08</i>	Threutard - 70200
	<i>de 20 000 € HT à 49 999 € HT</i>	/	/
	<i>de 50 000 € HT à 89 999 € HT</i>	<i>Aménagement de sécurité RD 214 à Frotey – 04/08</i>	SACER PNE Ets SURLEAU - 70400
	<i>de 90 000 € HT à 149 999 € HT</i>	<i>Rue Charles Frechin à Lure – 04/08</i>	STPI - 70250
	<i>de 150 000 € HT à 229 999 € HT</i>	<i>Trottoirs RD 294 à La Côte – 04/08</i>	EUROVIA - 90800

<i>Type de marché</i>	<i>Tranche</i>	<i>Objet et date</i>	<i>Attributaire et code postal</i>
FOURNITURES ET SERVICES	<i>de 4 000 € HT à 19 999 € HT</i>	<i>Levés topographiques 2008 – 02/08</i>	EVI - 70290
		<i>Achat de désherbants 2008 – 12/08</i>	SA Natura'lis - 21600
		<i>Missions SPS – 01/08</i>	Sarl SGD - 70400
		<i>Plateforme d'e-administration – 02/08</i>	OMNIKLES- 75000
		<i>Signalisation verticale – 03/08</i>	Signaux Girods - 39400
		<i>Achat de mobilier et de fournitures pédagogiques – 02/08</i>	WESCO - 79140
		<i>Equipement en matériel d'entretien du centre multi -accueil Roland Genevois – 02/08</i>	C2M - 25390
		<i>Vérifications réglementaires – 03/08</i>	NORISKO - 25460
		<i>Balayage 2008 – 03/08</i>	Sarl Lejeune balayage – 25110
		<i>Titres restaurant – 04/08</i>	Sodexho – 92911
		<i>Clôture pour l'Hôtel d'Entreprises – 05/08</i>	Entreprise Voignier - 70200
		<i>Achat d'un véhicule de service – 05/08</i>	NEDEY Citroën - 70200
		<i>Signalisation d'un sentier de randonnées – lot 1 – 06/08</i>	TOUCAN-TOUCAN – 88500
		<i>Signalisation d'un sentier de randonnées – lot 3 – 06/08</i>	PIC-BOIS - 01300
		<i>Maîtrise d'Oeuvre sur travaux de voirie – lot1 – 08/08</i>	EVI - 70290
		<i>Maîtrise d'Oeuvre sur travaux de voirie – lot2 – 08/08</i>	EVI - 70290
		<i>Maîtrise d'Oeuvre sur travaux de voirie – lot3 – 08/08</i>	EVI - 70290
		<i>Mission géotechnique "Bois du Morveaux"</i>	Géotec - 21800
		<i>Révision POS La Côte – 10/08</i>	Cabinet Initiative - 70000
		<i>Révision Carte communale Lyoffans – 10/08</i>	Cabinet Initiative - 70000
		<i>Révision POS Roye – 10/08</i>	Cabinet Initiative - 70000
		<i>Table d'orientation à Arpenans – 11/08</i>	PIC-BOIS - 01300
		<i>Maîtrise d'Oeuvre sur travaux de voirie rues Ribaud Métaierie et St Quentin à Lure – 12/08</i>	EVI - 70290
	<i>Révision simplifiée POS de Lure – 04/08</i>	Cabinet Initiative - 70000	
	<i>de 20 000 € HT à 49 999 € HT</i>	<i>Mission d'assistance et de mise en oeuvre de la tranche 1 de l'ORAC Villages – 03/08</i>	HRU - 70000
		<i>Acquisition sanitaire public – 05/08</i>	ITS - 25110
		<i>Etude pré-opérationnelle pour l'OPAH intercommunale – 06/08</i>	HRU - 70000
		<i>Gestion du fichier OM de Lure – 06/08</i>	VEOLIA - 70200
	<i>de 50 000 HT à 89 999 HT</i>	/	/

OPERATION : ZA FROTEY LES LURE

CONCEDANT : Communauté de Communes du Pays de Lure

CONCESSIONNAIRE : SOCAD

35 avenue Léon Jouhaux
70400 HERICOURT

BILAN DE CLOTURE AU 31.1.2009

Le Directeur Général Délégué,

Bernard MULLER

SOMMAIRE

1. Situation administrative et juridique de l'opération
2. Bilan de clôture
3. Détail de l'actif H.T.
4. Détail du passif H.T.
5. Détail des acquisitions
6. Détail des cessions
7. Détail des frais de société
8. CONCLUSIONS

1. Situation administrative et juridique

Par convention de concession du 7 juillet 2000, la Communauté de Communes du Pays de LURE a concédé à la SOCAD la mission de réaliser l'opération d'aménagement de la Zone d'Activités de FROTEY-LES-LURE au lieu-dit « Besse du Creux de l'Enfer » pour une durée de 5 ans jusqu'au 6 septembre 2005.

Cette mission consistait, pour le concessionnaire, à réaliser le lotissement autorisé par l'arrêté n° LT 7026000F3002 en date du 24 octobre 2000 et à :

- acquérir les terrains et mettre en l'état les sols,
- réaliser les équipements d'infrastructure secondaire de la zone tels que définis au plan de lotissement et autres équipements destinés à être rétrocedés,
- mener la commercialisation des terrains,
- assurer l'ensemble des études, des tâches de gestion et de coordination de l'opération d'aménagement.

Un avenant n°1 à cette convention, en date du **19 octobre 2001** a redéfini :

- le phasage opérationnel de l'opération (2 tranches) ainsi que le coût prévisionnel révisé,
- le plan de financement de l'opération,
- le prix de cession des surfaces de la première tranche.

Un avenant n°2, en date du 28 juillet 2005, a prolongé la mission de la société jusqu'au **30 juin 2010**.

2. BILAN DE CLOTURE AU 31.01.2009

ACTIF	Montant H.T.	PASSIF	Montant H.T.
FONCIER	48 619.36 €	CESSIONS	622 235.60 €
ETUDES	60 812.49 €	PRODUITS DE GESTION DIVERS	16 527.16 €
TRAVAUX	526 160.51 €	SUBVENTIONS	332 646.49 €
FRAIS FINANCIERS	94 261.09 €		
FRAIS DE GESTION	2 876.17 €		
FRAIS DE SOCIETE	77 227.78 €		
EXCEDENT	161 451.85 €		
TOTAL DEPENSES H.T.	971 409.25 €		971 409.25 €

3. DETAIL DE L'ACTIF HT

FONCIER		
. Coût principal	42 480.73 €	
. Frais d'actes	2 025.63 €	
. Impôts fonciers	4 113.00 €	
	<hr/>	48 619.36 €
ETUDES		
. Géomètre	8 963.15 €	
. Etude de sol	11 886.24 €	
. Maîtrise d'œuvre - SPS	39 963.10 €	
	<hr/>	60 812.49 €
TRAVAUX		
. Travaux V.R.D	523 353.15 €	
. Frais appel d'offres	2 807.36 €	
	<hr/>	526 160.51 €
FRAIS FINANCIERS		
. Frais sur emprunt	66 020.35 €	
. Frais court terme	1 456.04 €	
. Frais sur avances opérations	26 784.70 €	
	<hr/>	94 261.09 €
FRAIS DE GESTION		
. Frais de commercialisation et imprévus	2 876.17 €	
	<hr/>	2 876.17 €
FRAIS DE SOCIETE (détail ci-joint)		77 227.78 €

4. DETAIL DU PASSIF

. Cessions terrains (détail ci-joint)		622 235,60 €
. Produits de gestion divers		
Produits financiers	16 475,37 €	
Remboursement taxe foncière	<u>51,79 €</u>	
		16 527,16 €
. Subventions		
FEDER :	146 499,17 €	
CONSEIL GENERAL 70	127 465,72 €	
REGION DE FRANCHE COMTE	<u>58 681,60 €</u>	
		332 646,49 €

5. DETAIL DES ACQUISITIONS

REF. CADASTRALE	SURFACE	VENDEUR	PRIX HT	DATE ACTE
Section ZE N° 26 - 63 (non compris fossé ZE 25)	11 ha 97 a 52 ca	Commune de FROTEY	42 480,73 €	05/11/2001
Section ZE N° 68	19 a 74 ca	C.C.P.L.	- €	07/11/2002
TOTAL :	12 ha 17 a 26ca		42 480,73 €	

6. DETAIL DES CESSIONS

REF. CADASTRALE	SURFACE	ACQUEREUR	PRIX HT	DATE ACTE
Section ZE 83	1 ha 09 a 76 ca	SCI DES JONQUILLES	31 866,41 €	14/12/2004
Section ZE 123	28 a 29 ca	SCI DEHNER	28 035,38 €	juil.-07
Section ZE 120	55 a 07 ca	SCI JPS	54 574,37 €	nov.-07
Section ZE 118	4 ha 54 a 44 ca	SCI EN LA BONNALLE	321 635,33 €	12/12/2007
Section ZE 121	20 a 00 ca	M. MAUFFREY	19 820,00 €	13/05/2008
Section ZE 119	2 ha 98 a 65 ca	CMCIC LEASE (PERNEY)	166 304,11 €	28/11/2008
Sections ZE 122-124	2 ha 51 a 06 ca	CCPL (voirie)	- €	21/10/2008
TOTAL :	12 ha 17 a 27 ca		622 235,60 €	

8. CONCLUSIONS

Le bilan de clôture de l'opération fait apparaître un excédent de trésorerie de :

161 451.85 €

Compte tenu de l'avance de trésorerie de :
versée au démarrage de l'opération,

60 979.61 €

le montant à reverser à la Collectivité, s'élève à :

222 431.46 €

conformément à l'article 25.1.3 de la convention de concession.

Il est proposé à la Collectivité d'approuver le bilan de clôture de l'opération.

Mise à jour du bilan

CONCEDANT : Communauté de Communes du Pays de LURE

CONCESSIONNAIRE : SOCAD
Opération : 120 - Z.A. de SAINT GERMAIN

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE au : 31/12/2008

RUBRIQUES	TRANCHE 1 & 2					
	Dernier bilan Previsionnel Actualisé € HT	Réalisation cumulée au 31/12/2007 € HT	Réalisé en 2008 € HT	Réalisation cumulée au 31/12/2008 € HT	Reste à réaliser € HT	BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE € HT
DEPENSES						
<i>. FONCIER</i>						
. Acquisition et taxes foncières	9 146.94	1 528.23	141.00	1 669.23	300.00	1 969.23
. Etudes (géomètre)	14 000.00	3 847.02	500.00	4 347.02	9 652.98	14 000.00
Sous Total	23 146.94	5 375.25	641.00	6 016.25	9 952.98	15 969.23
<i>. TRAVAUX</i>						
. Maîtrise œuvre - SPS	40 246.54	26 434.66	0.00	26 434.66	13 811.88	40 246.54
. Viabilisation	504 255.88	171 750.44	0.00	171 750.44	332 505.44	504 255.88
. Divers (pub. AO - tirages)	8 500.00	3 666.96	0.00	3 666.96	4 833.04	8 500.00
. Divers imprévus	20 000.00	5.40	0.00	5.40	19 994.60	20 000.00
Sous Total	573 002.42	201 857.46	0.00	201 857.46	371 144.96	573 002.42
<i>. DIVERS FRAIS</i>						
. Frais financiers	37 010.20	21 673.30	0.00	21 673.30		21 673.30
. Rém.SOCAD	42 661.34	16 102.54	422.01	16 524.55	23 615.93	40 140.48
. Rém. Commercialisation	46 430.17	911.65	911.65	1 823.30	43 877.56	45 700.86
. Frais sur ventes	10 236.76	236.16	0.00	236.16	10 000.60	10 236.76
Sous Total	136 338.47	38 923.65	1 333.66	40 257.31	77 494.10	117 751.41
TOTAL DEPENSES HT	732 487.83	246 156.36	1 974.66	248 131.02	458 592.04	706 723.06
RECETTES (FINANCEMENT)						
CESSIONS TERRAINS	764 228.30	3 048.98	27 440.82	30 489.80	733 738.50	764 228.30
Subventions						
. FEDER	58 805.14	58 805.14	0.00	58 805.14	0.00	58 805.14
. Conseil Général	127 465.72	127 465.72	0.00	127 465.72	0.00	127 465.72
. Conseil Régional	21 847.63	21 847.63	0.00	21 847.63	0.00	21 847.63
Sous Total	208 118.49	208 118.49	0.00	208 118.49	0.00	208 118.49
Produits financiers	6 291.10	6 291.10	957.58	7 248.68	3 214.31	10 462.99
TOTAL RECETTES HT	978 637.89	217 458.57	28 398.40	245 856.97	736 952.81	982 809.78
RESULTAT	246 150.06	-28 697.79	26 423.74	-2 274.05	278 360.77	276 086.72
TRESORERIE						
Avance CCPL						
Encaissé		60 979.61		60 979.61		60 979.61
Décaissée		0.00		0.00	-60979.61	-60 979.61
Emprunt						
Encaissé		137 204.12		137 204.12		
Décaissée		-137 204.12		-137 204.12		
TVA				5 763.00	-5763.00	
Comptes de tiers				-946.26	946.26	
Trésorerie Cumulée				63 522.30	212 564.42	276 086.72

Surfaces commercialisables :

Lot n°1 --> 20 F HT / m² (compromis de vente signé en 2001) soit 10 000 m² x 20 F = 200 000 F HT ou 30 489,80 € HT

Reste de la zone --> 9,15 € HT / m² (prix de vente à compter de 2002) soit 80 190 m² x 9,15 € = 733 738,5 € HT ou 4 813 009,05 F HT

Nota : les surfaces sont données à titre indicatif par le géomètre

Mise à jour du bilan

CONCEDANT : Communauté de Communes du Pays de LURE
 CONCESSIONNAIRE : SOCAD
 Opération : 122 - ZAC LA SALINE à LURE - TRANCHES 1 et 2

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE au :

31/12/2008

RUBRIQUES	DERNIER BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE HT	Réalisation au 31/12/2007 € HT	Réalisé en 2008 € HT	Réalisation cumulée au 31/12/2008 € HT	Reste à réaliser € HT	Bilan actualisé € HT
DEPENSES						
<i>. FONCIER</i>						
Frais acquisition et impôt foncier	85 448.73	65 448.73	10 868.00	76 316.73	10 000.00	86 316.73
Etudes (géomètre, etc...)	29 679.74	27 799.74		27 799.74	1 880.00	29 679.74
Sous Total	115 128.47	93 248.47	10 868.00	104 116.47	11 880.00	115 996.47
<i>. TRAVAUX</i>						
Maitrise d'œuvre - SPS	238 354.32	234 294.56		234 294.56	2 283.38	236 577.94
Viabilisation	3 314 405.41	3 303 381.99	11 023.42	3 314 405.41	0.00	3 314 405.41
Participation SIED	252 025.65	252 025.65		252 025.65	8 702.22	260 727.87
Divers (publicité AO-tirages)	12 868.15	9 678.34		9 678.34	3 189.81	12 868.15
Divers et imprévus	94 555.37	20 163.95	482.27	20 646.22	73 909.15	94 555.37
Sous Total	3 912 208.90	3 819 544.49	11 505.69	3 831 050.18	88 084.56	3 919 134.74
<i>. DIVERS FRAIS</i>						
Frais financiers	621 080.20	289 957.20	82 873.62	372 830.82	161 594.85	534 425.67
Rém.SOCAD (cond.op,CRAC,liquid.)	254 062.23	241 298.23	3 165.76	244 463.99	8 961.55	253 425.54
Rém de commercialisation	103 621.28	71 238.19	5 080.88	76 319.07	27 176.80	103 495.87
Frais de commercialisation	45 349.97	638.57	590.00	1 228.57	44 121.40	45 349.97
Sous Total	1 024 113.68	603 132.19	91 710.26	694 842.45	241 854.60	936 697.05
TOTAL DEPENSES HT	5 051 451.05	4 515 925.15	114 083.95	4 630 009.10	341 819.16	4 971 828.26
RECETTES						
<i>. CESSIONS TERRAINS</i>						
Indemnités de compromis	2 450 072.95	1 676 468.31	121 377.78	1 797 846.09	639 092.86	2 436 938.95
Acomptes signature compromis	25 346.04	25 346.04		25 346.04		25 346.04
	10 256.40	10 256.40	-118.40	10 138.00	-10 138.00	0.00
	2 485 675.39	1 712 070.75	121 259.38	1 833 330.13	628 954.86	2 462 284.99
<i>. PARTICIPATION CCPL</i>						
	1 158 518.79	358 800.00	100 000.00	458 800.00	590 558.27	1 049 358.27
<i>. SUBVENTIONS</i>						
<i>. FEDER</i>						
	857 225.46	862 101.32		862 101.32	1 134.00	863 235.32
<i>. CONSEIL GENERAL 70</i>						
	254 586.17	238 929.72		238 929.72	15 656.45	254 586.17
<i>. CONSEIL REGIONAL F.C.</i>						
	254 863.47	227 707.49		227 707.49	27 155.98	254 863.47
	1 366 675.10	1 328 738.53		1 328 738.53	43 946.43	1 372 684.96
<i>AUTRES RECETTES</i>						
	9 889.49	9 889.49		9 889.49		9 889.49
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>						
	30 692.28	30 692.28	8 256.91	38 949.19	38 661.36	77 610.55
TOTAL RECETTES HT :	5 051 451.05	3 440 191.05	229 516.29	3 669 707.34	1 302 120.92	4 971 828.26
RESULTAT	0.00	-1 075 734.10	115 432.34	-960 301.76	960 301.76	0.00
Avance CCPL						
Encaissé		60 979.61		60 979.61		60 979.61
Décaissé		-60 979.61		-60 979.61		-60 979.61
Avance autres opé.						
Encaissé			270 000.00	270 000.00		270 000.00
Décaissé		-270 000.00	-350 000.00	-620 000.00	350 000.00	-270 000.00
Emprunt						
Encaissé		3 000 052.32		3 000 052.32		3 000 052.32
Décaissé		-1 363 493.82	-154 382.50	-1 517 876.32	-1 482 176.00	-3 000 052.32
TVA						
		42 585.75	97.21	42 682.96	-42 682.96	0.00
Compte de tiers						
		18 500.96	-8 121.78	-10 379.18	10 379.18	0.00
Trésorerie						
Cumulée		351 911.11		204 178.02	-204 178.02	0.00

Mise à jour du bilan

CONCEDANT : Communauté de Communes du Pays de LURE
CONCESSIONNAIRE : SOCAD
Opération : 123 - Z.A. des HAUTS DU TERTRE LANDRY à LURE

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE au :

31/12/2008

RUBRIQUES	BILAN PREVISIONNEL € HT avenant 1	Réalisation au 31/12/2007 € HT	Réalisé en 2008 € HT	Réalisation cumulée au 31/12/2008 € HT	Reste à réaliser € HT	Bilan actualisé € HT
DEPENSES						
<i>. FONCIER</i>						
Frais acquisition et impôt foncier	3 050.00	1 264.51	0.00	1 264.51	0.00	1 264.51
Sous Total	3 050.00	1 264.51	0.00	1 264.51	0.00	1 264.51
<i>. ETUDES</i>						
Etude de sol / Loi sur l'eau	6 170.00	6 170.00	0.00	6 170.00	0.00	6 170.00
Dossier de lotissement (cf.géomètre)	0.00	0.00	268.42	268.42	0.00	268.42
Sous Total	6 170.00	6 170.00	268.42	6 438.42	0.00	6 438.42
<i>. TRAVAUX</i>						
Géomètre - SPS	10 584.00	9 700.01	870.00	10 570.01	1 954.69	12 524.70
Maitrise d'œuvre	21 744.00	0.00	23 058.76	23 058.76	657.11	23 715.87
Viabilisation	400 595.00	3 730.00	383 254.83	386 984.83	19 297.10	406 281.93
Sous Total	432 923.00	13 430.01	407 183.59	420 613.60	21 908.90	442 522.50
<i>. DIVERS FRAIS</i>						
Frais financiers	9 992.00	9 992.48	0.00	9 992.48	24 126.65	34 119.13
Rém.SOCAD (cond.op,CRAC,liquid.)	28 509.00	5 445.96	17 348.73	22 794.69	0.00	22 794.69
Autres rém. SOCAD	7 013.00	7 012.66	0.00	7 012.66		7 012.66
Rém de commercialisation	11 386.00	2 747.86	0.00	2 747.86	12 397.31	15 145.17
Frais divers et imprévus	10 760.00	3.10	1 452.83	1 455.93	0.00	1 455.93
Sous Total	67 660.00	25 202.06	18 801.56	44 003.62	36 523.96	80 527.58
TOTAL DEPENSES HT	509 803.00	46 066.58	426 253.57	472 320.15	58 432.86	530 753.01
RECETTES						
<i>. CESSIONS TERRAINS</i>	302 541.00	43 400.00	0.00	43 400.00	259 141.00	302 541.00
<i>. CESSION ETAT</i>	17 556.00	16 790.00	0.00	16 790.00		16 790.00
<i>. Intérêts DDE</i>		765.77	0.00	765.77		765.77
<i>. Produits divers</i>			501.67	501.67		501.67
<i>. PRODUITS FINANCIERS</i>	3 482.00	3 482.42	4 382.40	7 864.82		7 864.82
<i>. SUBVENTION FEDER</i>	0.00					
<i>. SUBVENTION CG 70</i>	79 838.00	0.00	0.00	0.00	79 838.00	79 838.00
<i>. Participation G.D.F</i>	103 934.00				2 765.00	2 765.00
<i>. Participation viabilités</i>					122 779.91	122 779.91
<i>. Participation Collectivité</i>	2 452.00		2 452.00	2 452.00		2 452.00
TOTAL RECETTES HT :	509 803.00	64 438.19	7 336.07	71 774.26	464 523.91	536 298.17
RESULTAT	0.00	18 371.61	-418 917.50	-400 545.89	406 091.05	5 545.16
Avance CCPL						
Encaissé		15 244.90	350 000.00	365 244.90		365 244.90
Décaissé					-365 244.90	-365 244.90
Emprunt						
Encaissé		76 224.51		76 224.51		76 224.51
Décaissé		-76 224.51	0.00	-76 224.51		-76 224.51
TVA						
		-1 785.84	-64 896.30	-66 682.14	66 682.14	0.00
Compte de tiers						
		-203.77	148 500.39	148 296.62	-148 296.62	0.00
Trésorerie						
Cumulée		31 626.90		46 313.49	-40 768.33	5 545.16



ZI du Tertre Landry – LURE Tarif des terrains

